

Déclaration sur l'élimination des violences sexuelles en RDC

Nous, Acteurs politiques, toutes tendances confondues, membres du Comité de pilotage de **NDI**, 11 candidats à l'élection présidentielle de 2011, et des organisations de la société civile réunis le 1^{er} novembre 2011 à Kinshasa;

Vu les dispositions de la Constitution de la République Démocratique du Congo sur les droits civils et politiques, notamment en son article 14, ainsi que de la loi numéro 06/018 du 20 juillet 2006 sur les violences sexuelles;

Considérant la nécessité de renforcer la volonté politique pour la mise en application effective de l'ensemble de ces dispositions;

Constatant la persistance de ces violations massives et leur impact néfaste sur les victimes, les familles et la société toute entière sur toute l'étendue du territoire national et particulièrement à l'Est ;

Conscient du rôle combien important que les Acteurs politiques ont à jouer aux plus hauts niveaux et de leurs obligations de jouer un rôle de leadership dans l'éradication de ce genre de violation des droits humains en général, et particulièrement des violences sexuelles

Nous, Acteurs politiques toutes tendances confondues, membres du Comité de pilotage de **NDI**, 11 candidats à l'élection présidentielle de 2011, et des organisations de la société civile réunis le 1^{er} Novembre 2011 à Kinshasa dénonçons toutes formes des violences faites aux femmes et prenons l'engagement solennel de:

1. Soutenir tous les efforts pour éliminer les violences sexuelles en République Démocratique du Congo;
2. Organiser une conférence internationale sur la question des violences sexuelles qui rassemblera les acteurs, nationaux, régionaux et internationaux ;
3. Soutenir les initiatives régionales avec les pays voisins afin d'obtenir une déclaration commune et d'envisager des actions concrètes pour éliminer les violations des droits humains général et les violences sexuelles en particulier ;
4. Demander des efforts exceptionnelles pour s'attaquer aussi aux causes des violences sexuelles notamment: l'insécurité, l'exploitation illicite des ressources naturelles en RDC, la présence des groupes armées, ainsi que l'absence des institutions de bonne gouvernance à la base;
5. Exiger la fin de l'impunité et traduire en justice tous les présumés auteurs

de ces violences; en particulier soutenir la création d'une instance judiciaire spécialisée pour poursuivre et juger ces présumés auteurs des violences sexuelles et autres des graves crimes internationaux perpétrés en RDC depuis 1990 ;

6. Obtenir l'encadrement, la réintégration, la réparation et une prise en charge psychosociale des victimes de violences sexuelles ainsi que des enfants issus de viol dans leur milieu respectif;
7. Exiger la mise en application effective des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies, relative à l'implication des femmes sur les questions de paix, de sécurité et de la lutte contre l'impunité.

Enfin, nous, signataires de la présente déclaration, lançons un appel à toutes les parties impliquées dans le processus électoral en cours et à l'ensemble de la population congolaise, de s'approprier de cette Déclaration et d'œuvrer pour des élections libres, démocratiques, transparentes et apaisées dans notre pays.

Fait à Kinshasa, le 1^{er} novembre 2011